

Questions orales

programmes spéciaux pour les régions les plus touchées de la métropole, soit le sud-ouest et l'est de Montréal. Nous poursuivons nos efforts et travaillons de concert avec le Québec. J'ai entendu dire que la province annoncera quelque chose lors de la présentation de son budget en mai et nous ferons alors d'autres annonces aussi.

Je tiens à dire que nous devons tenir compte de la réalité, et c'est ce que nous faisons. Personne ne veut de mises à pied ou de pertes d'emploi, comme c'est le cas à Montréal. Nous nous penchons sur le problème, mais nous devons faire en sorte que les emplois créés soient permanents afin d'aider les Montréalais et de redonner à Montréal toute la grandeur qu'elle a toujours eue.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Après le 1^{er} mai, le blé américain commencera à faire son apparition sur le marché canadien, libre de toute restriction à cause de l'Accord de libre-échange. Malheureusement, une fois la place occupée sur notre marché, il n'y aura pas moyen de renverser cette décision. Cette incursion du blé américain au Canada est possible en partie parce que contrairement aux dispositions de l'Accord de libre-échange, les ventes subventionnées de céréales américaines ont envahi des marchés que le Canada a toujours détenus.

Le gouvernement informera-t-il les Américains aujourd'hui que le blé américain n'entrera pas librement au Canada et qu'une action sera intentée contre les États-Unis parce qu'ils ont contrevenu à l'article 701.4 de l'Accord de libre-échange?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la signature de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis a conféré un avantage au Canada puisqu'il a été convenu, à l'époque, que rien n'entraverait les exportations de blé et d'autres céréales canadiennes vers les États-Unis.

• (1500)

On a convenu du même coup que le blé et les autres céréales américaines ne seraient pas exportés librement au Canada tant que les subventions accordées aux céréaliculteurs américains ne seraient pas ramenées au niveau de l'aide consentie à nos agriculteurs par les gouvernements du Canada.

Or, l'Accord de libre-échange existe depuis quelques années déjà et si je ne m'abuse, la situation a évolué il y a un an ou deux en ce qui concerne l'avoine. En effet, les exportations de l'avoine américaine vers le Canada ont été autorisées en vertu de cet accord. Si l'aide américaine

consentie pour le blé n'excède pas celle que nous consentirions nous-mêmes au Canada pour cette céréale au cours de l'année prochaine, les Américains pourront exporter librement leur blé au Canada. Quoi de plus équitable, je vous le demande? Nous avons été plutôt avantagés puisque nous vendons notre blé et d'autres céréales aux États-Unis depuis deux ou trois ans. Si les Américains réduisent leurs subventions au point de les aligner sur celles qui sont accordées aux agriculteurs canadiens, ils devraient certes avoir le droit alors de vendre leur produit chez nous. Quoi de plus équitable?

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): On a invoqué cette clause parce que les États-Unis ont violé les dispositions de l'Accord de libre-échange. La Fédération canadienne de l'agriculture, le Syndicat national des agriculteurs et les syndicats du blé des Prairies ont tous demandé au gouvernement d'intervenir.

Il saute aux yeux que contrairement aux dispositions de l'Accord de libre-échange, les ventes subventionnées de céréales ont permis aux États-Unis d'empiéter sur nos marchés traditionnels. Quand ce gouvernement se décidera-t-il finalement à intervenir au nom de nos agriculteurs en leur accordant le soutien qu'il leur avait promis lorsqu'il a parlé la première fois de l'Accord de libre-échange?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): M. le Président, je viens d'expliquer que l'Accord de libre-échange a été profitable aux agriculteurs canadiens. Les estimations actuelles sur le niveau de soutien consenti par les gouvernements de nos deux pays sont toujours au stade préliminaire. Il se peut que le niveau des subventions américaines ne soit pas plus élevé que celui des subventions canadiennes. Par conséquent, il ne s'agit pas du tout de la même chose que l'exécration Programme de subventions aux exportations que les Américains ont mis sur pied pour pouvoir concurrencer la Communauté économique européenne dont le système de subventions aux exportations est encore plus exécration. Les Américains font la lutte à la Communauté économique européenne et dans le feu de l'action, ils ne savent plus reconnaître leurs amis. Nous ne sommes certes pas d'accord avec leur façon d'agir, mais pour ce qui est de la question principale du député, je lui répondrai que nous avons été fort bien traités dans le cadre de l'Accord de libre-échange. C'est nous qui en avons le plus profité et nous tâcherons de voir ce que l'avenir nous réserve.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune d'une délégation parlementaire de Hongrie dirigée par M. Ibolya David, député et membre du Forum démocratique hongrois.